

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

---

**199<sup>e</sup> réunion extraordinaire tenue le 15 avril 2025**

Certifié le 20 mai 2025

## ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de la réunion.....	3
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
3.	Situation financière et budget 2025-2026 .....	4
4.	Activités internationales .....	6
5.	Sorties dans les médias .....	6
6.	Levée de la réunion .....	7

PROCÈS-VERBAL de la cent-quatre-vingt-dix-neuvième (199<sup>e</sup>) réunion extraordinaire du **Conseil d'administration** de l'Université du Québec à Chicoutimi tenue le 15 avril 2025 à 12h à la salle H7-1190 et en visioconférence.

---

## 1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

### Sont présents :

BOILY, Christine	Membre socioéconomique (jusqu'à 12h30)
BOUAZARA, Mohamed	Vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats
FARINAS, Marie-Isabelle	Professeure (jusqu'à 13h)
FRAGOSO, Elizabeth GRAVEL, Marie-Ève	Membre socioéconomique Représentante des collèges de la région et vice- présidente (jusqu'à 13h)
LAROUCHE, Jacinthe	Membre socioéconomique
MICHAUD, Caroline	Membre socioéconomique
MORIN, Vincent	Professeur
SAMSON, Ghislain	Recteur
SIMARD, Guylaine	Membre socioéconomique et présidente
STINTZI, Emma	Étudiante

### Sont absents :

GIROUX, Patrick	Professeur
LAFRANCE, Simon	Représentant des diplômés

### Observateurs :

GAUTHIER, Claudia	Secrétaire de module ou de programmes d'études avancés
HÉBERT, Étienne	Vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite
LAFLAMME, Marie-Karlynn	Vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources par intérim

### Secrétaire générale :

GAGNON, Nathalie

### Secrétaire de réunion :

BOUCHARD, Emily

La secrétaire de réunion constate le quorum et la présidente déclare l'ouverture de la réunion.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Elizabeth Fragoso, il est **RÉSOLU** à l'**unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

### 3. Situation financière et budget 2025-2026

Le recteur débute par rappeler aux membres les annonces qui ont été faites lors de la dernière séance du conseil d'administration du 25 mars dernier à propos de la situation financière. À ce moment, le déficit anticipé se chiffrait à environ 10,5 M\$. Ont suivi plusieurs rencontres à la suite de cette séance du conseil d'administration, dont un Rendez-vous avec la communauté. Lors de cette dernière rencontre, un gel d'embauche et une réduction de 10% des dépenses compressibles ont été déclarés et le recteur s'est également engagé à créer une infolettre au sujet des budgets (Info budget).

Depuis une dizaine de jours toutefois, plusieurs développements se sont succédé, notamment la réception des règles budgétaires de la part du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). L'intégration de celles-ci est en cours et, de manière préliminaire, le déficit anticipé serait maintenant autour de 6 M\$. Il faudra cependant attendre la séance du conseil d'administration du 29 avril prochain pour présenter des résultats plus officiels. Le recteur souhaite ainsi rassurer les membres que, contrairement à ce qui a été véhiculé dans les médias au sujet d'une possible tutelle, cette option n'est pas envisagée et la situation est gérée en collaboration autant avec le réseau de l'Université du Québec (réseau UQ) qu'avec le gouvernement. Plus précisément, le réseau UQ offre le support d'une personne actuaire qui se penchera sur l'analyse des engagements financiers de l'UQAC, par exemple ceux qui se trouvent à l'intérieur des conventions collectives.

Cela étant dit, malgré une situation financière plus favorable, le recteur souhaite poursuivre les efforts amorcés en élargissant la composition du comité des budgets, laquelle composition est soumise aux membres. Il demande également que ce dernier soit mandaté pour recommander le conseil d'administration sur les orientations budgétaires stratégiques, et ce, dans une perspective de saine gouvernance, ouverte et partagée. Il précise que le comité des budgets se distingue du comité d'audit par son statut consultatif.

Un membre croit qu'il devrait y avoir une présence étudiante plus forte à l'intérieur du comité des budgets et demande de revoir la composition pour y réserver quatre sièges étudiants, plutôt qu'un seul.

Le vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite soutient que la composition a été réfléchie de manière à représenter chaque partie prenante de manière équitable. L'ajout de trois personnes étudiantes supplémentaires perturberait cet équilibre et cette équité. Il salue toutefois la volonté des personnes étudiantes se s'impliquer de manière accrue. Pour répondre à une question d'un membre, les personnes professeures sont les seules à compter deux représentants au comité étant donné le rôle central occupé par ceux-ci et le besoin d'assurer une diversité des perspectives académiques.

Les membres sont donc invités à d'abord adopter la nouvelle composition du Comité des budgets, ce qui est fait par la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION CAD-13503** **Amendement à la résolution CAD-13467**

- ATTENDU** la résolution CAD-13467 du conseil d'administration relative à la création du Comité des budgets;
- ATTENDU** la pertinence de revoir la composition du comité afin d'assurer une représentativité de la communauté universitaire;
- ATTENDU** le contexte budgétaire actuel;
- ATTENDU** la recommandation du recteur;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Marie-Ève Gravel, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

**DE** modifier la composition du Comité des budgets de la manière suivante :

Co-présidence du comité

- la personne vice rectrice aux affaires administratives et aux ressources ou la personne par intérim à ce poste, le cas échéant;
- une personne nommée par le conseil d'administration.

Membres

- la personne vice rectrice aux études, à la formation et à la réussite;
- la personne vice rectrice à la recherche, l'innovation, la création et aux partenariats;
- la personne à la direction du Service des ressources financières;
- la personne à la direction du Service des ressources humaines;
- deux (2) personnes membres du corps professoral recommandées par le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPPUQAC);
- une (1) personne chargée de cours recommandée par le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUQAC);
- une (1) personne employée recommandée par le Syndicat des professionnelles et professionnels (SPP);
- une (1) personne employée recommandée par le Syndicat des employés de soutien - section 1574 (SCFP-1574);
- une (1) personne étudiante recommandée par le MAGE-UQAC.

Ensuite, la présidente du conseil d'administration suggère Vincent Morin, professeur et membre du conseil d'administration, à titre de co-président du Comité des budgets.

Vincent Morin se retire le temps de l'adoption de la résolution suivante :

**RÉSOLUTION CAD-13504**

Désignation d'une personne à la co-présidence du Comité des budgets

**ATTENDU** la résolution CAD-13502 du conseil d'administration relative à l'amendement de la résolution CAD-13467 qui modifie la composition du Comité des budgets;

**ATTENDU** que, selon la nouvelle composition, la co-présidence du Comité des budgets est assurée par une personne nommée par le conseil d'administration;

Sur proposition de Guylaine Simard, appuyée par Jacinthe Larouche, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

**DE** désigner Vincent Morin à titre de co-président du Comité des budgets.

#### 4. Activités internationales

De récents reportages portant sur les réseaux illégaux d'immigration ont mentionné l'UQAC et une mise au point était essentielle afin de réaffirmer l'intégrité de l'Institution.

Le vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite énumère les ajustements qui ont été apportés au cours des dernières années en réponse à l'augmentation des demandes d'admission en provenance de l'international et aux signaux de tentatives de fraude. Notamment, une nouvelle base d'admission *Études hors Québec* a été ajoutée afin de permettre aux unités pédagogiques de déterminer les conditions d'admission s'appliquant spécifiquement aux personnes candidates ayant effectué leurs études à l'extérieur du Québec. Également, un dépôt à l'admission est maintenant demandé. Ces ajustements permettent de s'assurer que les personnes étudiantes internationales admises à l'UQAC désirent réaliser un projet d'études. Le vice-recteur insiste sur le fait que les personnes candidates qui reçoivent ensuite une offre d'admission sont toutes considérées avoir un projet académique et avoir l'intention d'immigrer au Canada pour les bonnes raisons. Dans les malheureux cas contraires, l'Université a agi en fonction de ses règles internes. Il insiste sur la richesse de la diversité culturelle que les personnes étudiantes internationales apportent à l'Université et à la région, ainsi que sur la réussite académique de la majorité de celles-ci.

La vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources par intérim appuie elle aussi sur le fait que les personnes étudiantes sont admises sur une base académique et que les réseaux illégaux d'immigration sont un enjeu de santé publique et d'immigration.

En contrepartie, le recteur souligne que les ajustements décrits par le vice-recteur entraîneront selon toute probabilité une baisse de personnes étudiantes internationales, ce qui influence le déficit à la hausse. Les efforts de recrutement des personnes étudiantes québécoises et canadiennes doivent donc se poursuivre.

#### 5. Sorties dans les médias

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Mohamed Bouazara, il est **RÉSOLU à l'unanimité** de demander un huis clos. Ce dernier est décrété par la présidente et la secrétaire de réunion est dispensée de rédiger le procès-verbal des délibérations sur ce point.

La résolution suivante est rendue :

### **CONFIDENTIEL**

#### **RÉSOLUTION CAD-13505** **Sorties dans les médias**

La résolution est **ADOPTÉE à l'unanimité**.

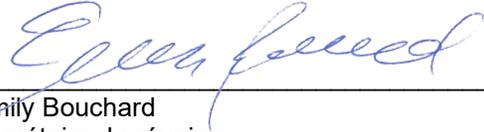
6. **Levée de la réunion**

La réunion est levée à 13h40.



---

Guylaine Simard  
Présidente



---

Emily Bouchard  
Secrétaire de réunion